



SCANNEZ

ICI

Jريدة وطنية يومية متخصصة في الإعلانات في جميع أنحاء المغرب
Journal National Quotidien Spécialisé dans les Annonces sur tout le Maroc

مرخص لها تحت رقم 03/2020، مطابقة لمقتضيات قانون الصحافة والنشر رقم 15، تابعة لمقاولة MOSSAYER MEDIA الصحفية
IF: 34460709 - RC:81480 - N°CNSS: 1599689 - PT: 48153730

www.Nachra.ma
www.marocannonceslegales.com
nachraannonceslegales@gmail.com

Economie - Culture - Régions - Finances - Banques - Société - Politique - International - Entreprises - Experts

Barrage Oued El Makhazine : les précisions du ministère de l'Équipement et de l'Eau

Sous l'effet de précipitations exceptionnelles, le barrage Oued El Makhazine affiche, au 4 février 2026, près de 973 millions de mètres cubes d'apports hydriques cumulés, dont plus de 716 millions de m³ enregistrés en seulement deux semaines, soit 184 % de la moyenne annuelle. Le niveau de la retenue atteint désormais environ 988 millions de m³, correspondant à un taux de remplissage proche de 147 %, un record historique, dans un contexte de crues en aval et d'évacuations préventives à Ksar El Kébir et dans les zones riveraines du bassin du Loukos.



À Libreville, le Club Afrique Développement réunit acteurs économiques autour des échanges intra-africains

La 44e mission multisectorielle du Club Afrique Développement s'est tenue le 29 janvier à Libreville, sous la présidence du vice-président de la République gabonaise, Alexandre Barro Chambrier. Organisée par le groupe Attijariwafa bank en partenariat avec l'Union Gabonaise de Banque, cette rencontre a rassemblé plus de 300 décideurs économiques et institutionnels venus de onze pays africains.

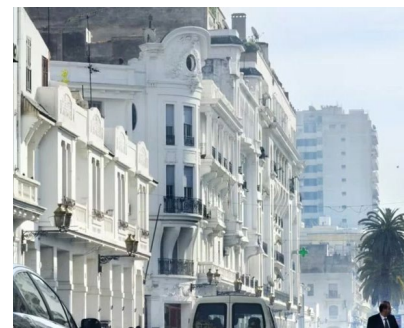
Réduction du cash : Bank Al-Maghrib lance un Fonds pour accélérer les paiements électroniques chez les commerçants

Malgré une forte progression de l'infrastructure numérique, les paiements en espèces dominent encore largement les transactions au Maroc. Pour inverser la tendance, Bank Al-Maghrib s'associe à la Banque africaine de développement afin de lancer un Fonds d'acquisition permettant de faciliter l'acceptation des paiements électroniques par les commerçants. Cette phase pilote, qui cible l'intégration de 20.000 commerçants, servira à orienter la conception d'un fonds durable estimé à 7 millions de dollars d'ici 2028 pour accélérer cette transition numérique.



Karim Rouissi reconduit à la présidence de Casamemoire, dévoile une nouvelle feuille de route

Réunie à Casablanca à l'occasion de son assemblée générale ordinaire, l'association Casamemoire a procédé à l'élection de son nouveau bureau exécutif. Un mandat placé sous le signe de la continuité et du renforcement de l'action en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine du XX siècle.



Nouvelles nominations chez M2M et Naps pour piloter l'expansion du groupe

Le groupe M2M annonce la nomination d'Amine Ben Mlih comme directeur général adjoint en charge du Global Sales & Marketing, tandis que sa filiale Naps confie le pôle Sales & Business Development à Mohamed Rzigen. Ces évolutions s'inscrivent dans une stratégie globale de croissance et de transformation managériale.

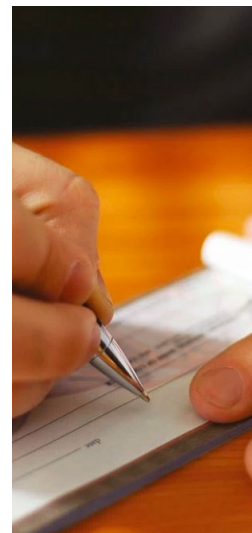


Youssef El Hammal : Il y a moins d'opportunités de stages et de première embauche à cause de l'IA

L'intelligence artificielle s'impose comme un levier majeur de transformation du marché du travail, tout en suscitant des inquiétudes croissantes quant à son impact sur le stage et l'employabilité des jeunes diplômés. Cette mutation se traduit déjà par des effets concrets et mesurables. Le bilan annuel de Stagiaire.ma révèle une rupture importante : une baisse de 20% des opportunités destinées aux stagiaires et jeunes diplômés, une première depuis le lancement de la plateforme en 2011. Le détail avec Youssef El Hammel, directeur fondateur de Stagiaire.ma.



Chèques en bois : la loi portant assouplissements entre en vigueur, une réforme qui se veut pragmatique



Ayant longtemps fait l'objet de tensions entre exigence de discipline financière et lourdeur de la réponse pénale, le contentieux des chèques sans provision connaît un tournant décisif. Sous la pression d'un volume élevé de poursuites, d'un engorgement intenable des juridictions et d'un impact social de plus en plus critiqué, le législateur a choisi de revoir en profondeur l'arsenal juridique encadrant cette infraction. Avec l'entrée en vigueur de la loi n°71.24, le Maroc engage ainsi une réforme d'envergure qui redéfinit le traitement pénal des chèques impayés, en privilégiant la régularisation financière et les mécanismes alternatifs de règlement des litiges, sans renoncer à la protection des créanciers ni à la sécurité des transactions commerciales.

**ANNAJAH
CREMERIE SARL**

Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 100.000 DHS.

Siège social: N° 106
- HAY ASSAFA - AGADIR

RC: 45197

Au terme d'un acte P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 26 Décembre 2025, il a décidé ce qui suit :

□ L'assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la société nomination de liquidateur et fixation du siège social de la dissolution.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Agadir le 28/01/2026, sous le numéro 0159220.

**STE TOP LINE
SERVICE SARL AU**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 500 000.00DHS
SIEGE SOCIAL: AV BIRANZARANE KISSARIAT BELLADIM N 02 RUE 605 MAGASIN 15 DCHEIRA
R C N° 18387/INZEGANE

Au terme du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire En date du 25/11/2025

L'assemblée décide :
1- Cession de parts social de MR GOUALLI JAMAL A AHMED RAISS Soit 5000 parts sociales.

NOUVEAU = AHMED RAISS 5000 parts sociales
.2- la démission de MR GOUALLI JAMAL et désigner AHMED RAISS gérant de la société pour une durée illimitée.

3- MR AHMED RAISS est engagé pour signature de tous actes. (y compris bancaires.)
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de

1er INSTANCE INEZGANE Le 26/11/2025 sous le N° 2330

**ORGANIC
BURGERS**

Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 DHS.
Siège social : MAGASIN N° 22 - BLOC H - IMMEUBLE IFRAN 1 - SIDI YOUSSEF - AGADIR
RC : 56151

Au terme d'un acte sous seing privé, en date à Agadir, le 15/01/2026, il a été établi les statuts d'une société responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les suivants :

□ La cession de 1000 parts sociales que possède Monsieur LAHCEN EL HERD, au profit de Monsieur SAID AACHA, titulaire de la carte d'identité national numéro JB439061.

Le nouveau cessionnaire est devenu propriétaire unique de la société en question à biens et parts entiers. De ce fait, il garantit à 100% les crédits et

les engagements de la société à partir de la conclusion de ce jour.

□ L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur LAHCEN EL HERD de sa qualité de gérant unique de la société, titulaire de la carte d'identité nationale numéro JB181763, demeurant à N° 540 - APPT 1 - HAY MOHAMMADI - AGADIR.

□ L'assemblée générale nomme en qualité de nouveau gérant unique de la société, Monsieur SAID AACHA, titulaire de la carte d'identité national numéro JB439061, demeurant à RUE TMANAR - N° 14 - INEZGANE, Ainsi que la signature dans les établissements de crédit, les comptes bancaires et dans tous les documents de la société.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Agadir le 02/02/2026, sous le numéro 0159269.

**STE « SONICOD »
S.A.R.L AU**

**Modification
juridiques**

SIEGE SOCIAL :
LOT AKARKAW RUE 1904 N°15 DCHIRA INZEGANE
RC N° 31713

Aux termes de deux acte S.S.P en date, 18/07/2025 enregistré à INZEGANE, l'assemblée générale décide :

sociales
□ Mr. ES SALIH EL HOCINE, cède la totalité de ses parts sociales soit 500 parts, de 100.00 DHS chacune lui appartenant sous toutes les garanties ordinaires de fait et de droit les plus étendues en pareille matière à Mr. YOUSSEF AIT ALI OULHADJ
□ Démission de Cogérant Mr. ES SALIH EL HOCINE, CIN N° JT79652

□ Nomination de la gérance. La société est gérée et administrée pour une durée illimitée par :
□ Mr. YOUSSEF AIT ALI OULHADJ, CIN N° JC567777. Qualité : gérant Associé

Errachidia le 25/12/2025

CONTRAT DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Dossier
n° 20133/2025
Les parties suivantes
ont conclu un accord :
Première partie :
(ste allianz maroc
sarl), sise 40,bakiaa,
Errachidia, immat-
riculée au Registre
du Commerce sous
le n° 20133/2025 à
Errachidia.
Deuxième partie :
Compagnie d'Assu-
rances Wafa, sise 1,
rue Abdelmoumen,
Casablanca,
immatriculée au
Registre du Com-
merce sous le
n° 31719/1973à Ca-
sablanca.
Par un acte sous
seing privé en date du
17 décembre 2025,
STE Allianz Maroc a
cédé
l'intégralité de l'actif
commercial immat-
riculé auprès du
Tribunal de Première
Instance
d'Errachidia, sous les
numéros 2025/20133
au Registre Analy-
tique et 2025/1357 au
Registre
chronologique ou
profit de la société
Wafa Assurance ,
immatriculée au Re-
gistre du Commerce
de Casablanca sous
le numéro 31719, Est
mise en cause. Les
créanciers du vendeur

susmentionné doivent
présenter leurs
observations au
service du Registre
du Commerce du
Tribunal de Première
Instance
d'Errachidia dans
un délai courant à
compter de la date de
publication du premier
avis et
jusqu'au quinzième
jour suivant la publica-
tion du second avis.

* STE SEFRIQUI TOURS *

Société à responsabi-
lité limitée Au capital
de 600.000,00 DH
Siège social: MAGA-
SIN COMMERCIAL
N°117 IMMEUBLE AL
MOKHTAR SOUSSI 1
TRANCHE B AVE-
NUE ABDERAHIM
BOUABID AGADIR.
ICE n°
002395674000088
I.F n°45665577
MODIFICATIONS
1°) Aux termes d'un
acte SSP il a été éta-
bli à AGADIR en date
du 09/01/2026, les
statuts d'une société à
responsabilité limitée
dont les caractéris-
tiques sont :
* DENOMINATION
: « STE SEFRIQUI
TOURS »
* FORME JURI-
DIQUE : S.A.R.L
* SIEGE SOCIAL
: MAGASIN COM-
MERCIAL N°117

IMMEUBLE AL
MOKHTAR SOUSSI
1 TRANCHE B AVE-
NUE ABDERAHIM
BOUABID AGADIR.
* OBJET : la société a
pour objet :
□ - Ratification de
transfert des parts
sociales suivantes :
□ 3000 parts So-
ciales, de Mr. Messer
EL ALITI au profit de
Mr. El hassane SEKH-
MANE.
□ Désignation de Mr.
El hassane SEKH-
MANE gérant unique
de la société pour une
durée illimitée.
□ La signature so-
ciale et bancaire est
conférée au gérant
nommé Mr. El has-
sane SEKHMANE et
en agissant seul.
* CAPITAL SOCIAL :
Fixé à 600.000,00 DH
divisé en 6000 parts
de 100,00 DH
chacun réparti comme
suit :
- Mr. El hassane
SEKHMANE: 6000
parts
* GERANCE : L'as-
semblée générale
extraordinaire des as-
sociés désigne Mme.
KHADIJA BEL-
LAOUCH en qualité
de gérante de la so-
ciété pour une durée
illimitée.
- La signature admi-
nistrative est conférée
à la gérante nommée
Madame Khadija
BELLAOUCH titulaire

de CIN n° JC463884
en agissant seule.
- La signature ban-
caire et financière
est octroyée à
Mme. Khadija BEL-
LAOUCH
et Mr. El hassane
SEKHMANE en agis-
sant séparément.
* ANNEE SOCIALE
: Commence le 1er
Janvier et finit le 31
Décembre de chaque
année.
2°) Le dépôt légal a
été effectué au greffe
du Tribunal de Com-
merce d'Agadir, sous
le numéro : 159309
3°) la société est
inscrite au Tribunal
de Commerce d'Ag-
adir sous N°43093 le
04/02/2026.
POUR EXTRAIT
ET MENTION

MOHAMED EL FILA-
LI CHAKOR -

COMPTABLE AGRÉÉ

BP 2387 VN - FÈS
30000 - MAROC

SOCIÉTÉ JEWEL EVENTS SARL

Siège social : Rési-
dence Camélia N°2,
Rue Laâyoune Sidi
Brahim - 30000 Fès
-
Maroc
RC : 79117
Aux termes des
procès-verbaux des
Assemblées Géné-
rales Extraordinaires

en date des 01 dé-
cembre 2025, il a été
décidé ce qui suit :
1. Cession de parts
sociales :
Madame Oumaima
Benchkroun a cédé
500 parts sociales
sur 500 à Monsieur
Nouredine El Bakkali
Tahiri, en date du 01
décembre 2025.
2. Changement de
dénomination sociale
La dénomination
sociale a été modifiée
de « JEWEL EVENTS
» à « JOËL
DRUCQUER ».
3. Changement d'ac-
tivité :
o Entrepreneur de
spectacles, festivals
artistiques.
o Maître de jeux et
amusements publics
manèges mus à bras
exceptés.
À :
o Marchand de maté-
riels de construction
en gros.
o Négociant.
o Conseil de gestion.
4. Mise à jour des
statuts :
Les statuts de la so-
ciété ont été corrélati-
vement mis à jour.
Le dépôt légal a été
effectué au Tribu-
nal de Commerce
de Fès le 27 janvier
2026 sous le numéro
21788.

« OTENNSA MININIG » SARL AU.

CONSTITUTION

I/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/01/2026 à MARRAKECH, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont :
DENOMINATION : « OTENNSA MININIG »
SARL AU.

OBJET SOCIAL :

- EXPLOITANT DE MINES OU MINIERES.
- NEGOCIANT.
- MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFECTUANT IMPORT ET EXPORT.

SIEGE SOCIAL:

APPT N°2 N°179

LOT AL KARAM
CHAAOUF EL AYYA-
DI AZZOUZIA MAR-
RAKECH.

DUREE :

- 99 ANS.

CAPITAL : Fixé à
100.000,00 Dirhams
divisé en 1000 parts
de 100 dirhams

chacune souscrites en
totalité, et attribuées
aux associés :

- Monsieur
AIMAD OU-
LAID.....

1000 parts.

GERANCE : Confiée,
Mr. AIMAD OULAID
GERANT pour une
durée illimitée et ce
avec les pouvoirs les
plus étendus.

EXERCICE SOCIAL
: Du 1erJanvier au
31décembre.

BENEFICES : 5 % à
la réserve légale, le
solde est suivant dé-
cision de l'assemblée
générale soit distribué
soit reporté soit mis
en réserve.

III/ L'immatriculation
de la société a été
effectué auprès du
Registre de Com-
merce de Marrakech,
le 04/02/2026,
sous le N° Analy-
tique : 188699
RC N°176633.

POUR AVIS, EXTRAI-
TET MENTION

ASWAR PROTECT SARL AU

CONSTITUTION

Au terme d'un acte
SSP en date du
05/01/2026, il a été
établi les statuts d'une
société responsabi-
lité limitée d'associé

unique dont les carac-
téristiques :

1) Dénomination :
ASWAR PROTECT.

2) Forme juridique :
SARL d'associé
unique.

3) Objet :

1/ ENTREPRISE DE
GARDIENNAGE DES
EDIFICES PUBLICS
OU PRIVES.

(Travaux de gardien-
nage, surveillance
des locaux et contrôle
d'accès).

4) Siège : N 01 BLOC
K RUE NR 212 CITE
EL HOUDA AGADIR.

5) Durée : 99 ans.

6) Capital : Fixé à
100.000 Dirhams
repartit en 1000 parts
de 100 dhs chacune
libérés souscrites
attribuées à l'associée
unique : Mlle AFAF
ABBOUCH.

7) Gérance : Mlle.
AFAF ABBOUCH est
nommée gérante de
la société pour une
durée indéterminée.

8) Signature sociale
: Mlle. AFAF AB-
BOUCH, titulaire de la
CIN n° J461617est de
désignée signataire
unique de la société
pour tous les docu-
ments bancaires et

administratives...etc

9) Le dépôt légal est
effectué au secréta-
riat greffier de tribu-
nal de commerce
d'Agadir sous le
numéro 159268 en
date du 27/01/2026.

STÉ LAMPARA S.A

Siège sociale : N° 5,
Complexe Tamllalt,
80 000 Agadir
RC : 5519

Procès-verbal de
l'assemblée général
extra ordinaire en
date du 29 janvier
2026, relatif au
transfert d'actions et
au remaniement du
conseil d'adminis-
tration Le transfert
de deux cent (200)
actions sociales
par M. SIDDIQUE
KASHIF au profit de
M. JAVED TARIQ
Le transfert de deux
cents (200) actions
sociales par M.
SIDDIQUE SAJID au
profit de M. JAVED
TARIQ La démission
de l'administrateur M.
SIDDIQUE KASHIF.
La démission de

l'administrateur M.
SIDDIQUE SAJID.

La nomination de M.
JAVED TARIQ en
qualité d'administra-
teur Nouvelle réparti-
tion des actions :

M.CHAUDHRY HAS-
SAN TARIQ ----- 2

299 actions

M.JAVED TARIQ -----
400 actions

Mme ZAINAB HAS-
SAN ----- 300
actions

M. TARIQ MOHSIN
----- 1 action

Le nouveau conseil
d'administration :

M.CHAUDHRY HAS-
SAN TARIQ -----

----- Président-direc-
teur général

M.JAVED TARIQ -----
-- Administrateur

Mme ZAINAB HAS-
SAN -----

----- Secrétaire

M. TARIQ MOHSIN

----- Administrateur

Dépôt légal : a été ef-
fectué au Tribunal de
Commerce d'Agadir le
03 février 2026 sous
le numéro 0159283.

SOCIÉTÉ AFRA PREFA DÉCISION

Modification statutaire de la société AFRA PREFA Décision de l'assemblée générale extraordinaire de la date du 15 janvier 2025 de changer la dénomination sociale de la société de AFRA PREFA à SAI SERVICE, ainsi que de changer l'objet social aux activités suivantes : - La gestion de centre de contact en vue de la prise de rendez-vous, la prise d'appel, la réalisation d'enquêtes ou de sondages, la constitution de bases commerciales et leur maintenance, les opérations de télémarketing. - Et la réalisation d'études marketing, les missions de conseil en communication. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 1010238 le

02 février 2026.

«CAP CAR»

Société A Responsabilité Limitée d'associé unique Siège social : 12 AVENUE IDRISSE 1ER TANGER OFFICE CENTRE 6 N 62 , «CAP CAR» SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100 000,00 DIRHAMS Modification Statutaire R.C. N 133181 I / Qu'aux termes de la décision de l'associé unique tenue au siège de la société le 26 Janvier 2026, il a été décidé ce qui suit : L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : CAP CAR, ce changement prendra effet à compter du 26 Janvier 2026. L'assemblée générale décide de révoquer M. BERAHMI YOUSSEF, demeurant à HAY LAMZAOUAK RUE 9 N 15 - TAN-

GER, de nationalité MAROCAINE, né le 25 Septembre 1993 à KSAR EL KEBIR LARACHE, titulaire de la carte d'identité nationale NLB174307, de ses fonctions de Gérant Unique à compter de ce jour. L'assemblée générale décide de nommer M. EL ACHAB MOHAMMED, de nationalité MAROCAINE, né le 20.06.2006 à BRIKCHA OUAZZANE, titulaire de la CIN N KB264398, domiciliée à HAY BOUCHTA RUE 2 N2 – TANGER, en qualité de Gérant Unique pour une durée illimitée avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

- Modification articles 15 et 18 des statuts.
- APPROBATION •

Pouvoirs à donner. II/ Le dépôt légal a été effectué au tribunal commercial de TANGER Le 29/01/2026 sous numéros 1399. Pour Extrait et Men-

tion GROUPE CFC D3

SOCIETE NAGHITA MAROC S.A.R.L AU

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ASSOCIE UNIQUE

AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS

SIEGE SOCIAL : C/O APPA 3EME ETAGE BLOC E N75 AV TAMRI HAY AGDAL AIT MELLOUL.↑ CONSTITUTION

Aux termes d'un A.S.P en date du 17/01/2026, à Ait melloul , il a été établi les statuts d'une S.A.R.L, AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société

à responsabilité limitée ASSOCIE UNIQUE
La dénomination : SOCIETE NAGHITA MAROC S.A.R.L AU ↑
OBJET :
- ORGANISATION DE VOYAGES OU DE SEJOURS INDIVIDUELS OU COLLECTIVES
La gérance : il est nommé gérant de la société pour une durée illimitée, Mme. KAOUTAR SOUSSI TAMLI CIN N° (K419153)
Capital social : 100.000,00 DH
Durée : Fixée à 99 ans.
Le dépôt légal a été effectué au Secrétaire-greffier en chef du tribunal de première instance Inzegane Le 04/02/2026 sous le numéro 213.

«SALON EL HALIMI»

«SALON EL HALIMI»

Société A Responsabilité Limitée A Associé Unique Au Capital De 50 000,00 DIRHAMS Siege Social : QUARTIER RAHRAH RUE EL GHOUARI LOT 1325, 2ème ETAGE -TANGER R.C. N 132 201 Dissolution anticipée A. Qu'aux termes de la décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 29 Décembre 2025, il a été décidé ce qui suit : L'associée unique décide de la dissolution par anticipation de la société «SALON EL HALIMI» Sarl à associée unique et la met en liquidation volontaire à compter du 29/12/2025.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention « société

en liquidation » et le siège social de la liquidation est fixé à : QUARTIER RAHRAH RUE EL GHOUARI LOT 1325, 2ème ETAGE - TANGER, associée unique, décide d'exercer les fonctions de liquidatrice pour la durée de la liquidation. Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour continuer les affaires en cours et en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, pour réaliser tous les éléments d'actif, même à l'amiable, pour payer les créanciers et pour attribuer le solde disponible à l'associé unique. Toutefois, la cession de tout ou partie de l'actif à une personne ayant participé à la direction de la Société sera soumise à l'accord de l'associé unique. Il ne pourra, d'autre part, céder tout ou partie de l'actif à lui-même, à ses employés ou à leurs conjoint, ascendants ou descendants. Dans les trois mois de la clôture de

chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé. Dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associé unique statuera sur les comptes annuels. En fin de liquidation, l'approbation des comptes de liquidation, le quitus au liquidateur et la constatation de la clôture de la liquidation feront l'objet d'une déclaration de l'associé unique soumise à publicité. En fin de liquidation, l'associé unique établira les comptes de liquidation, constatera la clôture de la liquidation et sa déclaration sera soumise à publicité.

B. Le dépôt légal a été effectué au tribunal commercial de Tanger le 29/01/2026 sous numéros 1396.

SOCIETE: SKH CAPITAL (S.A.R.L.)

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE DH : 100.000,00 SIEGE SOCIAL : : N°27 Rue TOUBKAL Cité Massira Agadir. Aux termes d'acte S.S.P en date du 07/01/2026 à Agadir, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivants : 1- Dénomination : SKH CAPITAL S.A.R.L. Objet : - Fabrication, transformation et préparation de produits alimentaires au sein d'un laboratoire de production, sans accueil du public, destinés à la restauration rapide et aux points de vente de la société. Fourniture, distribution et vente en gros de produits alimentaires transformés aux professionnels, notamment aux établissements de restauration rapide, snacks et enseignes similaires. Production de préparations alimentaires et de mise en place culinaire destinées à l'approvisionnement de points de vente, cuisines professionnelles et acteurs du

secteur de la restauration.L'achat, la vente, la commercialisation la distribution, la représentation de tous les produits susceptibles d'être vendus ou achetés au niveau nationale ou internationale directe ou indirect dans toute opération ou entreprise pouvant se rattacher à l'objet social. . Siège Social : : N°27 Rue TOUBKAL Cité Massira Agadir Durée : 99 ans à compter de la date de construction Capital : Le Capital est fixé à la somme de 100.000,00 Dhs divisé en 1.000 Parts Sociales de 100,00 Dhs chacune sont libérées et Réparti comme suit : Mr SEKHALLOU OUALID 500 parts 50.000,00 dhs. Mr SEKHALLOU BRAHIM 500 parts 50.000,00 dhs. Gérance : La Société est gérée et administrée pour une durée indéterminée par Monsieur SEKHALLOU OUALID Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal du commerce d'Agadir Le 22/01/2026.....sous le N° 158934

chacune.

Responsabilité Limi-

rattacher à l'objet

social.

Siège Social : Pla-
teau Bureau n°53 4

ème étage Galeries

Mamounia ,Avenue
Hassan

Bounaamani FH 500

Cité Dakhla Agadir.

Durée : 99 ans à

compter de la date

de construction

Capital : Le Capital

est fixé à la somme

de 100.000,00 Dhs

divisé en 1.000

Parts Sociales de

100,00 Dhs chacune

sont libérées et Ré-

parti comme suit :

Mr BOUFOUS

RACHID 500 parts

50.000,00 dhs.

Mr IAICH YOUSSEF

500 parts 50.000,00

dhs.

Gérance : La So-

ciété est gérée et

administrée pour

une durée indétermi-

née par Monsieur Mr

BOUFOUS RACHID

Le dépôt légal a été

effectué au greffe du

tribunal du com-

merce d'Agadir Le

02/02/2024 sous le

N°159331

Gérance : La socié-
té est gérée par Mr.
MOULOUD ADLANI,
pour une durée
illimitée.

Le dépôt légal a été
effectué au greffe du
tribunal de 1 ER INS-
TANCE KASBA
TADLA le 27/01/2026,
sous le numéro 16.

**SOCIETE: GLOBAL
GOODS NETWORK
(S.A.R.L.)**

SOCIETE A RES-
PONSABILITE LI-
MITEE
AU CAPITAL DE DH
: 100.000,00

SIEGE SOCIAL :
Plateau Bureau n°53
4 ème étage Galeries
Mamounia ,Avenue
Hassan

Bounaamani FH 500
Cité Dakhla Agadir.

Aux termes d'acte
S.S.P en date du
02/01/2026 à Agadir,
il a été constitué une
Société à

**TRANSPORT LOR-
CAS AU**

Société à responsa-
bilité limitée d'associé
unique au capital de
100.000 DHS.

Siège social : QUAR-
TIER TELTAQUIYA
01 - ER TRANCHE N°
764 -

KASBA TADLA

RC : 2797

Au terme d'un acte
sous seing privé,
en date à Agadir, le
12/12/2025, il a été
établi les statuts d'une
société responsabi-
lité limitée, dont les
caractéristiques sont
les suivants :

Raison sociale :
TRANSPORT LOR-
CAS AU S.A.R.L
Objet social : TRANS-
PORT DE MAR-
CHANDISES POUR
LE COMPTE D'AUTUI
IMPORT EXPORT.

Siège social : QUAR-
TIER TELTAQUIYA
01 - ER TRANCHE N°
764 - KASBA TADLA.

Capital social :
100 000,00 composé
de 1000 parts so-
ciales de 100,00 Dhs

**STE « K.N PRESTA.
COM » SARL/AU**

RC : 32721 /

INEZGANE

l) Aux termes d'un

acte sous-seing privé

en date 04/02/2026,

enregistré à Agadir, il

a été établi le

procès-verbal de

l'assemblée générale

conformément aux

lois en vigueur dont

les caractéristiques

sont les suivantes :

- Dissolution anticipée
de la société, à comp-
ter du 04/02/2026 et
sa mise en liquidation
amiable ;

- Fixation du siège de
la liquidation dans les
locaux sis à :

BLOC E NR 229,

CITE EL HOUDA,

AGADIR.

- Désignation de Mr.
EL KADDOURI NAJIB
en qualité de liquida-
teur à titre bénévole,
sans limitation de
pouvoirs.

Dépôt légal a été

effectué au greffe

du tribunal de com-

merce d'Agadir Le

05/02/2026 sous le N°
220.

مراجعة الرسوم الأمريكية تعيد ملف الفوسفات المغربي إلى الواجهة

تدخل صادرات الفوسفات المغربية إلى الولايات المتحدة مرحلة دقيقة، مع اقتراب مراجعة الرسوم الأمريكية المفروضة منذ سنة 2021، في سياق قد يعيد رسم توقع المغرب داخل واحدة من أكبر أسواق الأسمدة عالميا، وسط تحولات مرتبطة بالأمن الغذائي وكلفة الإمدادات. وذلك ما كشفته منصة «أرغوس ميديا» البريطانية، مؤكدة أن وزارة التجارة الأمريكية ستشرع، ابتداء من مارس 2026، في مراجعة الأوامر المتعلقة بإمكانية إنهاء الرسوم التعويضية ورسوم مكافحة الإغراق المفروضة على واردات معينة من الأسمدة الفوسفاتية القادمة من المغرب وروسيا، بعد سنوات من النزاعات القانونية. وتابعت المنصة أن هذه المراجعة الدورية ستبحث ما إذا كان رفع الرسوم سيؤدي إلى عودة ممارسات الإغراق، أو إلى إلحاق ضرر جديد بالصناعة الأمريكية، وهو ما يجعل القرار المرتقب مفصليا في تحديد مستقبل تفديات إلى جانب (OCP) الفوسفات نحو السوق الأمريكية، خلال السنوات المقبلة. وواصلت «أرغوس ميديا» أن المجمع الشريف للفوسفات منتجين روس، ظل منذ سنة 2021 خاضعا لرسوم تعويضية فرضت عقب عريضة تقدمت بها شركة «موزايك» الأمريكية، التي اعتبرت آنذاك أن واردات الفوسفات من المغرب وروسيا ألحقت أضرارا مادية بالمنتجين المحليين. وأبرز التقرير أن وزارة التجارة الأمريكية فرضت مقابل 9,19 في المائة على شركة «فوس أغرو» الروسية، و47,05 في المائة، OCP، في مارس 2021 رسوما بنسبة 19,97 في المائة على صادرات «بوروكيم»، وهي نسب خضعت لاحقا لتعديلات متكررة بفعل الطعون والمراجعات القانونية. وتابعت أن هذه الرسوم لم تظل ثابتة، بل عرفت تغييرات خلال السنوات الخمس الماضية، ما يعكس تعقيد الملف وتداخل الاعتبارات التجارية والقانونية، إضافة إلى الضغوط التي تعرفها سوق الأسمدة الأمريكية، في ظل تقلبات سلاسل التوريد العالمية. وأبرز المصدر أنه في شتبر 2024، سحبت شركة «موزايك» طلبها لمراجعة رسوم سنة 2023 المفروضة على المغرب، في خطوة فسرت حينها كمؤشر على تحول محتمل في موقف الفاعلين الأمريكيين تجاه الفوسفات المغربي، دون أن يشمل ذلك المنتجات الروسية. ولفت إلى أن هذا التطور دفع المجمع الشريف للفوسفات إلى التعبير عن استعداده للعودة إلى السوق الأمريكية، غير أن وزارة التجارة الأمريكية رفعت، في أكتوبر الموالي، المعدل النهائي للرسوم التعويضية الخاصة بسنة 2022. وأضاف أن هذا التذبذب في القرارات أحدث حالة من عدم اليقين داخل السوق، سواء بالنسبة إلى الموردين أو المستوردين الأمريكيين، خصوصا في ظل الحاجة المتزايدة إلى مصادر قريية وموثوقة للأسمدة الفوسفاتية. كما أورد أن غياب الإمدادات القادمة من المغرب وروسيا دفع الولايات المتحدة إلى اللجوء إلى موردين أكثر بعدا، مثل السعودية وأستراليا، ما ترتب عنه ارتفاع في تكاليف الشحن، وطول آجال التوريد. وذكر المصدر عينة

أن الرحلة البحرية من ميناء الجرف الأصفر بالمغرب إلى ميناء نيو أورلينز لا تتجاوز ما بين 15 و20 يوما، في حين تستغرق الشحنات القادمة من ميناء رأس الخير السعودي نحو 35 إلى 40 يوما، وهو فارق زمني ولوجستي مؤثر. وأشار إلى أن هذه المعطيات تعزز الحاجة الاقتصادية لعودة الفوسفات المغربي إلى السوق الأمريكية، خاصة في سياق تسعى فيه واشنطن إلى تأمين سلاسل إمداد أقصر وأقل كلفة، ما يجعل مراجعة مارس 2026 محطة حاسمة لمستقبل هذا الملف التجاري.

طاطا: ساكنة دوار أنغريف تحتج على ما تعتبره انحيازاً للسلطة المحلية وتطالب بتدخل عامل الإقليم محمد باري

يشهد دوار أنغريف بجماعة ام الكردان اقليم طاطا، على وقع توتر اجتماعي



متصاعد، على خلفية اتهامات وجهتها ساكنة الدوار إلى قائد قيادة أديس، تتعلق بما تعتبره انحيازاً واضحاً لنائب أراضي الجموع، موضوع شكايات واحتجاجات موثقة منذ سنة 2019، دون أن تُقضي، بحسب الساكنة، إلى أي إجراءات للمحاسبة أو تفعيل المساطر القانونية الجاري بها العمل

قطاع المناجم يتجه نحو تحقيق أداء قوي خلال السنوات المقبلة

أن قطاع المناجم والمعادن بالمغرب «AGR» كشف مركز التجاري للأبحاث يتجه نحو تحقيق أداء قوي خلال السنوات المقبلة، مستفيداً من الارتفاع الدولي لأسعار المعادن، ما يجعله في صدارة القطاعات المنتظر أن تحقق أرباحاً مرتفعة داخل بورصة الدار البيضاء، إلى جانب قطاعات الصحة «Fo-recasts Update» وتكنولوجيا المعلومات والاتصالات. وأوضح المركز، في تقريره الأخير أن دينامية نمو أرباح السوق أصبحت أكثر توازناً، «Fo-recasts Update» بعدما تراجعت مساهمة القطاع البني في نمو الأرباح من 74 في المائة سنة 2024 إلى 46 في المائة خلال الفترة ما بين 2025 و2026، مقابل صعود ملحوظ لقطاعات المناجم، والإسمنت، والبناء والأشغال العمومية، والموانئ، والصحة. وبحسب التوقعات، يرتقب أن يسجل القطاع المنجمي أرباحاً استثنائية سنة 2026، مع معدل نمو سنوي متوسط يناهز 55 في المائة بين 2024 و2026، لترتفع أرباحه من 0,8 إلى 1,9 مليار درهم، فيما يُتوقع تحسن هوامش الربح بعدد من القطاعات، من بينها الموانئ، والإسمنت، والبناء، والاتصالات وتكنولوجيا المعلومات. وأشار التقرير إلى أن هذا الأداء الإيجابي سيدعم تحسن تقييم السوق، حيث يُتوقع أن من 22,4 مرة إلى 20,3 مرة، مع «AGR-30» ينخفض مكرر ربحية مؤشر تسجيل تفاوت واضح بين القطاعات، ما دفع المركز إلى دعوة المستثمرين لاعتماد استراتيجية انتقائية خلال سنة 2026، تركز على الشركات القادرة على ضمان نمو مستدام وتحسين تقييمها على المدى المتوسط.



اختناقات لوجستية بميناء الدار البيضاء تضغط على الاستيراد والتصدير

من فاتح فبراير 2026، مع توقع انضمام شركات أخرى إلى هذا التوجه في حال استمرار الوضع الراهن. ويرى مهنيون أن هذه الزيادات مرشحة للتسبب في تكاليف شهرية إضافية تُقدَّر بملايين الدولارات على التجارة المغربية، بالنظر إلى حجم الرواج الذي يعرفه الميناء، ما قد ينعكس سلباً على تنافسية المقاولات الوطنية في الأسواق الخارجية. ولا تقتصر الانعكاسات السلبية على الرسوم الإضافية فقط، إذ يؤدي انتظار السفن في عرض البحر إلى ارتفاع كبير في تكاليف التشغيل، حيث تقدر كلفة استئجار السفينة الواحدة بحوالي 10 آلاف دولار يوميا. وقد بلغت الأزمة ذروتها منتصف يناير الماضي، مع تسجيل وجود أكثر من 100 سفينة راسية قبالة سواحل الدار البيضاء والجرف الأصفر، من بينها عدد مهم من سفن الحاويات. وتسببت هذه الوضعية في تأخير آجال التسليم وارتفاع كلفة الخدمات اللوجستية، ما أثر بشكل مباشر على سلاسل التوريد لدى عدد من القطاعات الصناعية والتجارية.

يشهد ميناء الدار البيضاء، أكبر منصة لوجستية وتجارية بالمغرب، وضعاً استثنائياً نتيجة ازدحام غير مسبوق في حركة السفن والحاويات، ما خلف تداعيات اقتصادية مباشرة على كلفة عمليات الاستيراد والتصدير، وأثار مخاوف متزايدة في أوساط الفاعلين الاقتصاديين ومهنيي النقل البحري واللوجستيك. وبحسب معطيات مهنية، يعالج الميناء في المعدل نحو 100 ألف حاوية نمطية شهريا، غير أن الضغط المتصاعد خلال الأسابيع الأخيرة أدى إلى اختناقات تشغيلية حادة، انعكست في ارتفاع رسوم الشحن والتفريغ والتخزين، إلى جانب تكاليف الانتظار الطويل للسفن في عرض البحر. وفي هذا السياق، أفادت شركات شحن دولية بفرض رسوم إضافية مرتبطة بازدحام الميناء، بلغت حوالي 150 دولاراً للحاوية الواحدة، مقارنة بمستويات سابقة تراوحت بين 20 و40 دولاراً. وأعلنت شركة «ميرسك» عن شروعها في تطبيق هذه الزيادة ابتداءً